

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE574

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 27, supprimer le mot :

« maximale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.